

Le Libéria et l'Éthiopie, 1880–1914: la survie de deux États africains

Monday B. Akpan

(à partir des contributions d'Abeodu B. Jones et Richard Pankhurst)

«L'Éthiopie tendra les mains vers Dieu! Bénédiction, promesse de gloire! Nous avons mis notre confiance dans le Seigneur, et non dans la force des chars et des chevaux. Et certes, quand nous voyons dans l'histoire de notre peuple comment il fut préservé dans son pays d'exil et comment notre patrie a été préservée des invasions, nous sommes forcés de nous écrier: oui, jusqu'à ce jour, le Seigneur nous a secourus¹.» L'historien libérien Edward W. Blyden, 1862.

«L'Éthiopie n'a besoin de personne; elle tend les mains vers Dieu².» L'empereur d'Éthiopie Menelik II, 1893.

«Il nous est apparu plus clairement que jamais que nous vivons à l'époque d'une diplomatie nouvelle, d'une diplomatie qui ne tient pas compte des principes fondamentaux du droit international, du droit naturel ou de l'équité quand il s'agit de petites nations [...] Les grandes puissances se rencontrent et se partagent les petits États sans les consulter; et ces derniers sont sans défense puisqu'ils n'ont pas d'armée ou de marine qui puisse répondre à la force par la force³.» Le président du Libéria, Arthur Barclay, 1907.

Ces citations montrent que, même s'il est ténu, il y a un lien entre le Libéria et l'Éthiopie; elles nous rappellent que ces deux pays ont en commun d'avoir subi l'agression des puissances européennes à l'époque de la

1. E. W. Blyden, 1864, p. 358.

2. R. Pankhurst, 1976.

3. A. Barclay et F. E. R. Johnson, T. M. Steward, «Report of Liberian Commission to Europe *in re* Franco-Liberian Frontier», Liberian National Archives (LNA), dossier intitulé Executive President, Presidential Commission (EPPC).

curée et du partage de l'Afrique (1880-1914). C'est pourquoi nous comparons dans ce chapitre l'histoire des deux pays, surtout à cette époque cruciale où les puissances européennes ont imposé le joug colonial à la quasi-totalité de l'Afrique. Après avoir présenté les territoires, les peuples et les gouvernements du Libéria et de l'Éthiopie, nous verrons quel effet la mainmise des Européens sur l'Afrique a eu dans les deux pays et quels changements importants ils ont connus dans les domaines politique, économique et social.

Le Libéria et l'Éthiopie à la veille du partage

Le Libéria

Techniquement, le Libéria était une colonie de l'American Colonization Society (Société américaine de colonisation), qui l'avait fondée en 1822, avec l'aide du gouvernement américain, pour y établir des Afro-Américains « libres », désireux de fuir l'esclavage et le racisme des Blancs, ainsi que des esclaves africains que la marine américaine avait arrachés aux négriers qui leur faisaient passer l'Atlantique.

Monrovia, fondée en 1822 par les premiers émigrants afro-américains, fut le noyau autour duquel se développa le Libéria. Jusqu'en 1906 environ, plus de 18 000 Africains du Nouveau Monde, le plus souvent avec l'aide de la société, s'établirent chaque année au Libéria, dans une trentaine de villes proches du littoral atlantique, sur des terres que la société ou le gouvernement libérien avaient obtenues des chefs africains de la région. Presque tous les colons étaient afro-américains, mais au moins 400 d'entre eux étaient des Afro-Antillais originaires de la Barbade, qui émigrèrent en 1865 et s'installèrent ensemble à Crozierville, à 13 kilomètres de Monrovia, à l'intérieur des terres. Plus de 5 000 esclaves libérés (*recaptives*), pour la plupart originaires de la région du Congo, furent installés aussi au Libéria, surtout entre 1844 et 1863 ; au début ils furent confiés aux Américo-Libériens (c'est ainsi qu'on appelait les colons africains venus du Nouveau Monde et leurs descendants)⁴.

Les Américo-Libériens, qui avaient besoin de terres pour l'agriculture, le commerce et la création d'un grand État, étaient en concurrence avec l'Angleterre et la France, qui cherchaient des terres pour y établir des comptoirs commerciaux et des postes militaires. Ils étendirent considérablement le territoire du Libéria à partir des quelques points isolés sur la côte que, au début, les chefs africains leur avaient donnés en location. En décembre 1875, quand cette expansion eut pratiquement cessé, le territoire du Libéria s'étendait, selon le gouvernement, sur une distance de quelque 960 km sur la côte de l'Atlantique et, à l'intérieur des terres, sur une distance variant entre 320 et 400 km, théoriquement jusqu'au Niger (voir fig. 11.1). La population se composait des colons d'origine américaine (les Américo-Libériens) et africaine (les *recaptives*) et des ethnies autochtones. Ces ethnies comprenaient les Vai, les Dei, les Basa les Kru et les Grebo

4. M. B. Akpan, 1973 (b), p. 217-223.

près de la côte, les Gola, les Kisi, les Bandi, les Kpele, les Loma et les Manden plus à l'intérieur des terres⁵.

Les Américo-Libériens se rattachaient à une civilisation essentiellement occidentale par leur style de vie, leurs institutions politiques, la langue anglaise, le régime de la propriété individuelle et définitive du sol, le christianisme et la monogamie. Les autochtones étaient traditionalistes ou musulmans, parlaient des langues qui leur étaient propres et possédaient le sol en commun. À la tête de leurs villages étaient des chefs et des anciens, assistés par des organisations sociopolitiques ou fondées sur une division en classes d'âge, comme les *poro* (sociétés d'hommes) et les *sande* (sociétés de femmes). Les autochtones appréciaient l'éducation occidentale que leur apportaient les Américo-Libériens et les missionnaires blancs; mais quelques anciens s'opposaient à la diffusion du christianisme et aux pratiques qui empiétaient sur leurs lois et leurs coutumes.

Comme il ne disposait pas d'une puissance militaire réelle et qu'il manquait de fonctionnaires qualifiés et d'argent, le gouvernement ne put exécuter son projet d'occuper effectivement le territoire national. Il lui aurait fallu pour cela construire des routes et des lignes de chemin de fer, poster des fonctionnaires et des soldats, établir des colonies américo-libériennes dans tout le pays, ou s'assurer la coopération des chefs de l'intérieur en leur versant régulièrement des émoluments et en les invitant à «représenter» leur peuple au Parlement en qualité de «répondant». Aussi, vers 1880, au début de l'époque de la curée (dont la Conférence de Berlin marqua, en 1884-1885, le point culminant), devint-il probable que les puissances européennes s'empareraient d'une grande partie du territoire que le Libéria revendiquait⁶. La principale préoccupation du Libéria fut donc alors de défendre le territoire qu'il avait acquis.

À la veille de cette époque, la situation n'avait pas beaucoup changé au Libéria depuis 1847, date à laquelle il était devenu indépendant de l'American Colonization Society. Comme aux États-Unis d'Amérique, le Parlement se composait d'une chambre des représentants et d'un sénat. Le pouvoir exécutif appartenait à un président et à un vice-président élus par le peuple tous les deux ans et aux membres du cabinet que le président nommait avec l'accord du sénat. Le pouvoir exécutif était délégué dans chaque comté — unité d'administration locale — à un surintendant qui en dirigeait l'administration. L'autorité du président était en théorie très étendue; mais, comme il n'avait pas les moyens de l'imposer hors de Monrovia, certaines familles américo-libériennes détinrent, parfois pendant plusieurs générations, sous le gouvernement des républicains et des *True Whigs*, un pouvoir politique considérable à l'échelon des comtés. Parmi ces familles, qu'un critique libérien a appelées ironiquement «les lords et les nobles» du Libéria, citons: les Hoff, les Sherman et les Waston du comté de Cape Mount; les Barclay, les Coleman, les Cooper, les Dennis, les Grimes, les Howard, les Johnson, les King et les Morris du comté de Montserrado; les Harmon et les Horace du comté de

5. M. B. Akpan, 1976, p. 72-75.

6. R. W. Shufedt, *World cruise: Liberia and the Liberian boundary dispute*, Naval Historical Foundation Collection, Manuscript Division, Library of Congress, Washington, DC, Shufedt à Coppinger, Fernando Poo, 8 mai 1879.

Grand Bassa; les Birch les Greene, les Grigsby, les Ross et les Witherspoon du comté de Since; les Brewer, les Dossen, les Gibson, les Tubman et les Yancy du comté de Maryland, qui formaient l'élite politique (et toujours, invariablement, l'élite économique)⁷.

Cependant, l'unité nationale était minée par de graves divisions sociales. Deux partis politiques étaient nés vers 1847, date à laquelle le Libéria devint indépendant: le parti républicain, que dominaient les colons mulâtres; les True Whigs, que dominaient les colons noirs, les Congolais et les autochtones instruits. Il n'existait pas de différences fondamentales entre ces deux partis, sur le plan idéologique et politique. Ils s'affrontaient tous les deux ans, à l'occasion des élections, en des querelles âpres et d'autant plus stériles qu'ils ne s'opposaient fondamentalement sur aucune question idéologique ou politique; mais il s'agissait de conquérir le pouvoir pour s'approprier tout le système de clientèle de la République. Les républicains dirigèrent le Libéria de l'indépendance à 1870, année où ils furent renversés par les True Whigs; ils reprirent le pouvoir en 1871 qui leur échappa de nouveau en 1877. Les True Whigs dirigèrent alors le pays sans interruption jusqu'en 1880, année où un coup d'État mené par le sergent-chef (aujourd'hui général) Samuel Doe les renversa.

La division était beaucoup plus profonde entre les Américo-Libériens et les Africains autochtones. Pendant tout le XIX^e siècle, la politique des Américo-Libériens eut pour but l'assimilation culturelle et politique des autochtones. Ils s'efforcèrent de les «civiliser», de les convertir au christianisme et de leur donner les mêmes droits qu'aux colons. Ils réussirent dans une certaine mesure à assimiler les *recaptives* (esclaves libérés) (qui étaient beaucoup moins nombreux que les colons). Mais, soucieux de conserver leurs privilèges, ils ne laissèrent pas de dominer politiquement le Libéria en limitant la participation des autochtones, même instruits, aux affaires publiques. Bien que parmi les autochtones instruits obtinrent le droit de vote sur un pied d'égalité avec les Américo-Libériens même pauvres et analphabètes. Les représentants des autochtones (ils représentaient surtout les Africains de la côte) qui siégèrent au Parlement à partir de 1875 étaient principalement des chefs et portaient le titre de «répondant» ou de «délégué»; leurs chefs-feries devaient, pour les déléguer, verser au gouvernement un droit (*delegate fee*) de cent dollars. Comme les délégués n'intervenaient, par l'intermédiaire d'interprètes, que sur les questions ethniques et qu'ils n'avaient pas le droit de vote, ils avaient très peu d'influence sur la politique du gouvernement⁸. Les Africains instruits et les chefs étaient mécontents que leur participation à la vie politique fût aussi limitée.

7. LNA, *Executive Department: correspondence general 1887-1899*, Ross à Cheeseman, Greenville, juillet 1892 (ci-après: EDCG); *Liberian Letters*, 15, Dennis à Coppinger, Monrovia, 22 août 1871; *Sierra Leone weekly news*, 3 juin 1899; LNA, *Liberian Legislature, Minutes of the Senate*, 1848-1900.

8. Il a fallu attendre la présidence de William Vacanarat Shadrach Tubman (1944-1971) pour que des réformes donnent aux Africains à peu près les mêmes droits qu'aux Américo-Libériens et qu'à l'élite africaine autochtone (assimilée par son mode de vie aux Américo-Libériens). Ainsi, en 1944, le droit de vote fut accordé à tous les Africains autochtones adultes de sexe masculin qui payaient l'impôt sur les cases (*hut tax*): deux dollars par personne; cela mit fin au système de la délégation. La division en comtés, autrefois propre au territoire habité par les Américo-Libériens, fut étendue à tout le pays; cela mit fin au système colonial de l'administration indirecte.

D'autre part, le gouvernement cherchait à augmenter le plus possible ce qui constituait ses principales sources de revenus: les droits d'entrée et de sortie; les autres taxes sur le commerce et le transport maritime. Pour en rendre la perception plus facile et pour que le commerce extérieur fût plus profitable aux négociants américo-libériens, le gouvernement interdit aux étrangers, en 1839, de faire du commerce au Libéria ailleurs que dans six ports de débarquement américo-libériens. Ces limitations et ces impositions provoquèrent le mécontentement des négociants étrangers et des chefs africains autochtones qui, auparavant, réglementaient le commerce extérieur et percevaient les droits de port. Les négociants étrangers et les chefs s'allièrent souvent pour lutter contre les mesures du gouvernement ou pour demander aux États européens d'intervenir en leur faveur. C'est ainsi que plusieurs fois au cours du XIX^e siècle les Vai, les Kru et les Grebo de la côte du Libéria prirent les armes et se révoltèrent contre les taxes que le gouvernement voulait percevoir sur leur commerce⁹.

L'Éthiopie

L'empereur Tewodros II (Théodore II) — 1855-1868 — restaura l'ancien empire d'Éthiopie, qui était divisé depuis plus d'un siècle. Pendant les premières années de son règne, il refit l'unité de l'empire en réduisant durement à l'obéissance les puissants et belliqueux feudataires (*ras*) des provinces du Tigrai, du Begemdir, du Gojam, du Simien, du Wollo et du Shoa, sur lesquelles les empereurs fantoches du Gondar n'avaient eu presque aucun pouvoir¹⁰ (voir fig. 11.2). Dans ces provinces, presque toutes situées sur le haut plateau éthiopien entre l'Érythrée et la vallée de l'Awach, les Agaw et les Tigrai formaient la majorité de la population. Ces peuples appartenaient à la culture amhara-tigray, prépondérante en Éthiopie, dont les principales caractéristiques étaient le christianisme monophysite de l'Église orthodoxe éthiopienne, l'amhara et le tigray, langues étroitement liées, une structure sociopolitique « hiérarchisée et maintenue par des personnes investies d'une grande autorité », enfin, une économie fondée sur l'agriculture. Les paysans étaient attachés à leurs champs et pris dans un réseau — qu'on peut qualifier de féodal — de droits et de services déterminés par la propriété du sol¹¹.

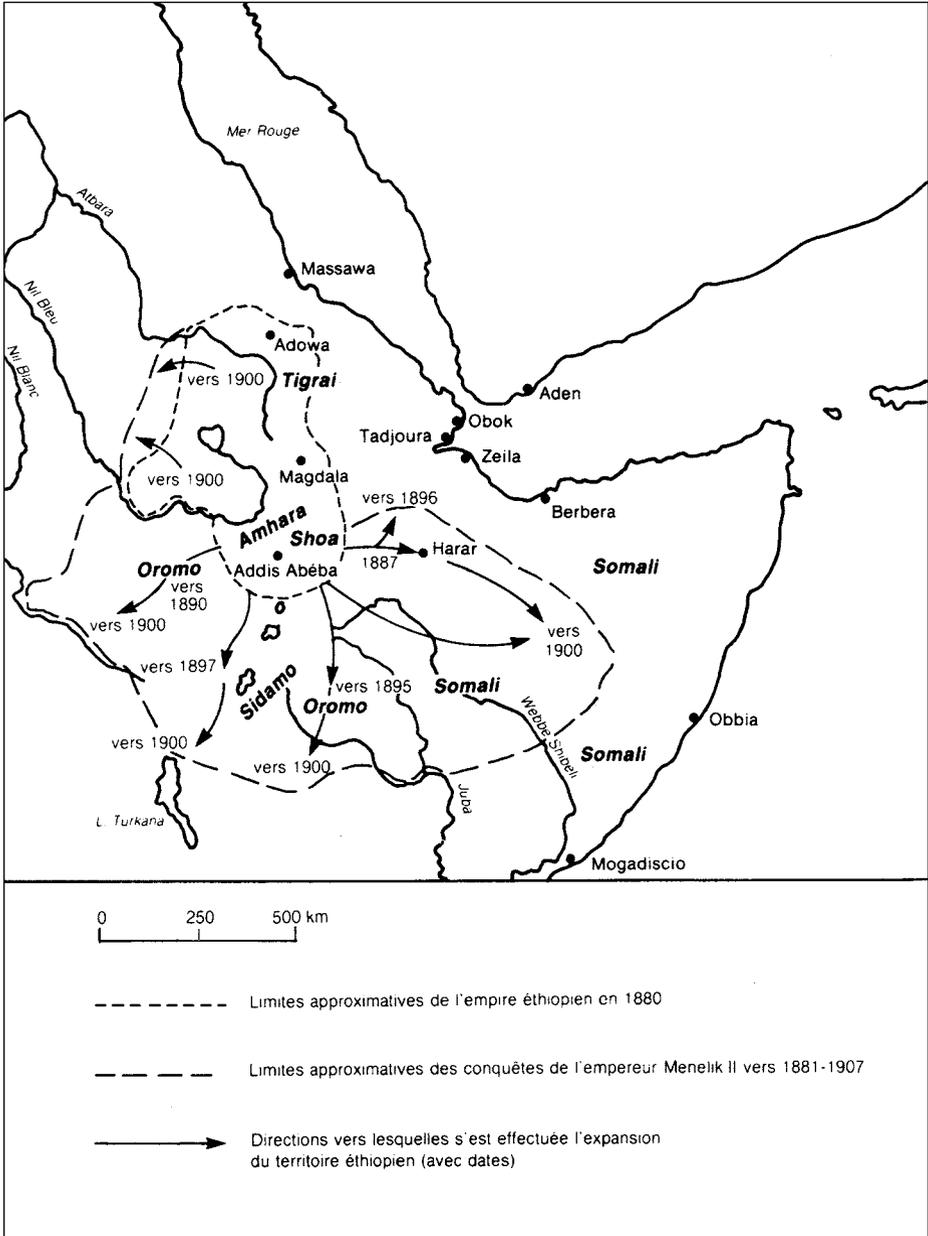
Réunis sous Tewodros, l'Amhara et le Tigray furent, à l'instar de Monrovia et des autres établissements américo-libériens au Libéria, le point de départ d'une expansion qui engloba, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les plaines environnantes, habitées par des populations sur lesquelles le gouvernement impérial avait, à plusieurs reprises, exercé une juridiction « intermittente et souvent difficile »¹². Le noyau que formaient l'Amhara et le Tigray, loin d'être monolithique, était divisé politiquement en régions rivales et physiquement par des montagnes et des ravins qui gênaient les communications et les transports.

9. J. D. Hargreaves, 1963, p. 243.

10. R. Greenfield, 1965, p. 70; O. Gilkes, 1975, p. 9-10.

11. C. Clapham, dans : R. Lemarchand (dir. publ.), 1977, p. 36 et 37.

12. H. G. Marcus, 1975, p. 140.



11.2. L'expansion du territoire éthiopien sous Menelik II (d'après J. D. Fage, *op. cit.*, 1978).

Tewodros avait écrasé les *raz* grâce à un armement supérieur d'origine étrangère, mais il fut lui-même vaincu par une expédition punitive anglaise en avril 1867. Ces événements frappèrent les dirigeants de l'Éthiopie et leur firent comprendre qu'ils avaient besoin d'armes modernes pour dominer l'empire, pour se défendre contre leurs adversaires politiques et contre les attaques de l'étranger.

Le successeur de Tewodros, l'empereur Yohannes IV (Jean IV) — 1871-1889 — dut, comme nous le verrons, repousser les attaques des Égyptiens (voir fig. 11.3) et des mahdistes du Soudan. Sous l'empereur Menelik II (1889-1913), qui régna à l'époque de la mainmise des Européens sur l'Afrique, l'expansion de l'Éthiopie se poursuivit : elle recouvra ce qu'on appelait les « régions historiques » et fit plus que doubler sa superficie¹³.

Sous le règne de Menelik, le système politique de l'Éthiopie était déjà fixé. Il comprenait essentiellement trois niveaux hiérarchisés : les districts ou « seigneuries » ; les provinces de l'empire ; trois axes (politique, économique et religieux). Les seigneurs, les gouverneurs et l'empereur exerçaient leur pouvoir respectivement au niveau des districts, des provinces et de l'empire. Ils étaient unis par tout un réseau de relations hiérarchiques, et tout le système reposait sur eux puisque chacun était « à la fois chef de l'administration, chef militaire et juge ». En règle générale, l'empereur nommait les gouverneurs, qui, à leur tour, nommaient les seigneurs ou sous-gouverneurs.

Le seigneur avait certains droits appelés *gult* : il pouvait exiger un tribut en nature de chaque famille du district et obliger les sujets à travailler sur ses terres ou leur imposer d'autres corvées. Il gardait pour lui une partie du tribut et remettait le reste à son suzerain, le gouverneur. Il rendait la justice, convoquait et commandait la milice locale, dirigeait les travaux publics utiles à son district ; de plus, il veillait à ce que sa paroisse, dont les limites coïncidaient souvent avec celles du district, s'acquittât de ses obligations à l'égard de l'Église¹⁴. Les contributions et les services, que les paysans attachés aux champs dont ils tiraient leur subsistance devaient aux seigneurs et à l'Église, étaient, par comparaison, moins importantes dans les provinces de l'Amhara et du Tigray. En effet, les terres y étaient soumises au système de *rist* : presque toutes étaient la propriété, pratiquement inaliénable, des familles. L'empereur et les gouverneurs ne pouvaient donc pas les distribuer à leurs protégés. En revanche, les obligations étaient lourdes dans les régions du Sud et de l'Ouest conquises par Menelik, où les seigneurs et les *naftanya* (littéralement : « porteurs de fusils », colons des hautes terres d'Abyssinie) exploitaient durement le peuple, notamment en vertu de leurs droits de *gult*¹⁵.

Les gouverneurs remplissaient des fonctions analogues à celles des seigneurs, mais à l'échelle des provinces. Dans l'Amhara et le Tigray, la plupart des gouverneurs étaient choisis parmi les proches parents de l'empereur ou parmi les nobles réputés pour leur fidélité. Dans les régions nouvellement

13. R. Greenfield, 1965, p. 96.

14. D. N. Levine, 1974, p. 114-120 ; P. Gilkes, 1975, p. 13-14.

15. *Ibid.*



11.3. *L'empereur Menelik II, roi du Shoa, 1865-1889; empereur d'Éthiopie, 1889-1913.*
[Photo : © Harlingue-Viollet.]

conquises du Sud et de l'Ouest, où les terres étaient inaliénables, les gouverneurs étaient principalement des nobles ou des chefs militaires de l'Amhara, du Shoa, du Tigray et d'autres provinces du Nord, que l'empereur avait récompensés pour leurs services en leur donnant des terres de *gult* (ceux qui n'étaient pas nommés gouverneurs recevaient des terres de *rist gult*). Un gouverneur, ou l'empereur, n'était sûr de ses subordonnés que s'il avait des terres de *gult* à leur donner et une armée assez forte pour soutenir son autorité¹⁶.

L'empereur était l'élément le plus important du système impérial. Il exerçait des fonctions exécutives, législatives et judiciaires que Christopher Clapham a divisées en fonctions de « protection », de « redistribution » et de « direction » et en fonctions « symboliques ». L'empereur commandait en personne son armée, administrait les affaires de l'empire, rendait la justice et protégeait ses vassaux. Enfin, et c'était peut-être sa fonction la plus importante, l'empereur était le symbole de l'unité et de l'indépendance nationales puisqu'il était présumé descendre du roi Salomon et recevait sa couronne et l'onction impériale de l'*abuna*, chef égyptien de l'Église orthodoxe éthiopienne¹⁷.

Quelque chose manquait au régime impérial que Tewodros hérita de la tradition : un véritable « corps de fonctionnaires »¹⁸. Si l'on excepte quelques offices qui comportaient des fonctions bien définies, comme celui du *tsahafe t'ezaz* (secrétaire impérial) ou de l'*afa negus* (chef de la magistrature), c'était l'empereur et ses représentants, les gouverneurs et les seigneurs, qui incarnaient le gouvernement impérial¹⁹. Tewodros voulut mettre en place une administration en substituant aux gouverneurs nobles des généraux d'armée d'humble origine, payés par l'État, fidèles et soumis à l'empereur ; mais, en gouvernant avec toujours plus de dureté, il provoqua dans plusieurs provinces des révoltes au cours desquelles les nouveaux gouverneurs furent renversés, et les anciennes familles nobles reprirent le pouvoir²⁰.

Les ressemblances que notre exposé a montrées jusqu'à maintenant entre les systèmes politiques du Libéria et de l'Éthiopie sont trop évidentes pour qu'il ait été nécessaire d'y insister. Dans les deux pays on trouvait, d'une part, un centre politique avec un gouvernement central et, d'autre part, une zone périphérique avec des sous-systèmes politiques de chefferies ou de villages, comme la chefferie de Gola au Libéria ou celle d'Oromo (« Galla ») en Éthiopie dont nous n'avons pas parlé dans ce chapitre. Dans chaque cas, les sous-systèmes différaient plus ou moins du système central dominant. Pour maintenir leur domination, les systèmes centraux accordaient des privilèges aux régions centrales, faisaient jouer les relations de clientèle et assimilaient les régions périphériques. Néanmoins, tandis que le régime politique de l'Éthiopie était dans une grande mesure un régime « africain », puisqu'il n'y avait ni partis politiques ni Parlement — Yohannes et Menelik sont montés sur le trône grâce à leur supériorité militaire, et non pas à la suite

16. C. Clapham, dans : R. Lemarchand (dir. publ.), 1977 ; P. Gilkes, 1975, p. 28-29 ; D. N. Levine, 1974, p. 120-121.

17. C. Clapham, dans : R. Lemarchand (dir. publ.), 1977, p. 44-45.

18. D. Crummey, 1969, p. 465.

19. R. Pankhurst, 1976, p. 12.

20. C. Clapham, dans : R. Lemarchand (dir. publ.), 1977, p. 47.

d'élections —, le gouvernement central du Libéria était à tout point de vue un gouvernement de type occidental. Quoi qu'il en soit, chacun de ces pays avait ou s'était donné les moyens de résister aux agressions des Européens à l'époque de la curée et du partage de l'Afrique.

Les agressions des Européens contre le Libéria et l'Éthiopie (1880-1914)

Jusqu'en 1879, le Libéria et l'Éthiopie avaient entretenu avec les puissances européennes d'assez bonnes relations. À partir de 1880, durant la période de la curée, ces relations commencèrent à changer et les deux pays durent, mais avec des conséquences différentes dans les deux cas, subir les pressions et les agressions de l'impérialisme européen.

Le Libéria

Le Libéria, qui n'avait été ni invité ni représenté à la Conférence de Berlin, refusa d'abord d'être lié par ses décisions, notamment par le principe de l'« occupation effective », estimant, comme le secrétaire d'État Edwin J. Barclay (voir fig. 11.4) le déclara en juin 1887, que, du point de vue du Libéria, les décisions de Berlin « s'appliquaient aux territoires que les Européens acquerraient dans l'avenir en Afrique, et non pas à ceux que les États africains possédaient déjà ou acquerraient dans l'avenir²¹ ». Le Libéria insistait à juste titre sur le fait qu'il n'avait pas besoin d'« occuper effectivement » son territoire puisque le Libéria était un État africain et que tous les habitants de son territoire étaient libériens.

Finalement, pour éviter de perdre tout l'arrière-pays, le gouvernement commença, vers la fin des années 1890, à prendre des mesures pour occuper effectivement l'intérieur. Arthur Barclay, président de 1904 à 1911 (voir fig. 11.5), définit parfaitement la situation en décembre 1906 : « Le Libéria, dit-il, est devenu officiellement un État bien avant la Conférence de Berlin [...] et il serait peut-être fondé à mettre en doute certaines des affirmations qu'on a faites à cette conférence. Mais, dans les faits, ce sont les grandes puissances qui posent les principes du droit international et les petits États doivent s'y conformer. Par conséquent, nous sommes obligés de poster des gardes à nos frontières, d'y envoyer les fonctionnaires nécessaires et de doter la zone frontière d'une administration digne de ce nom²². »

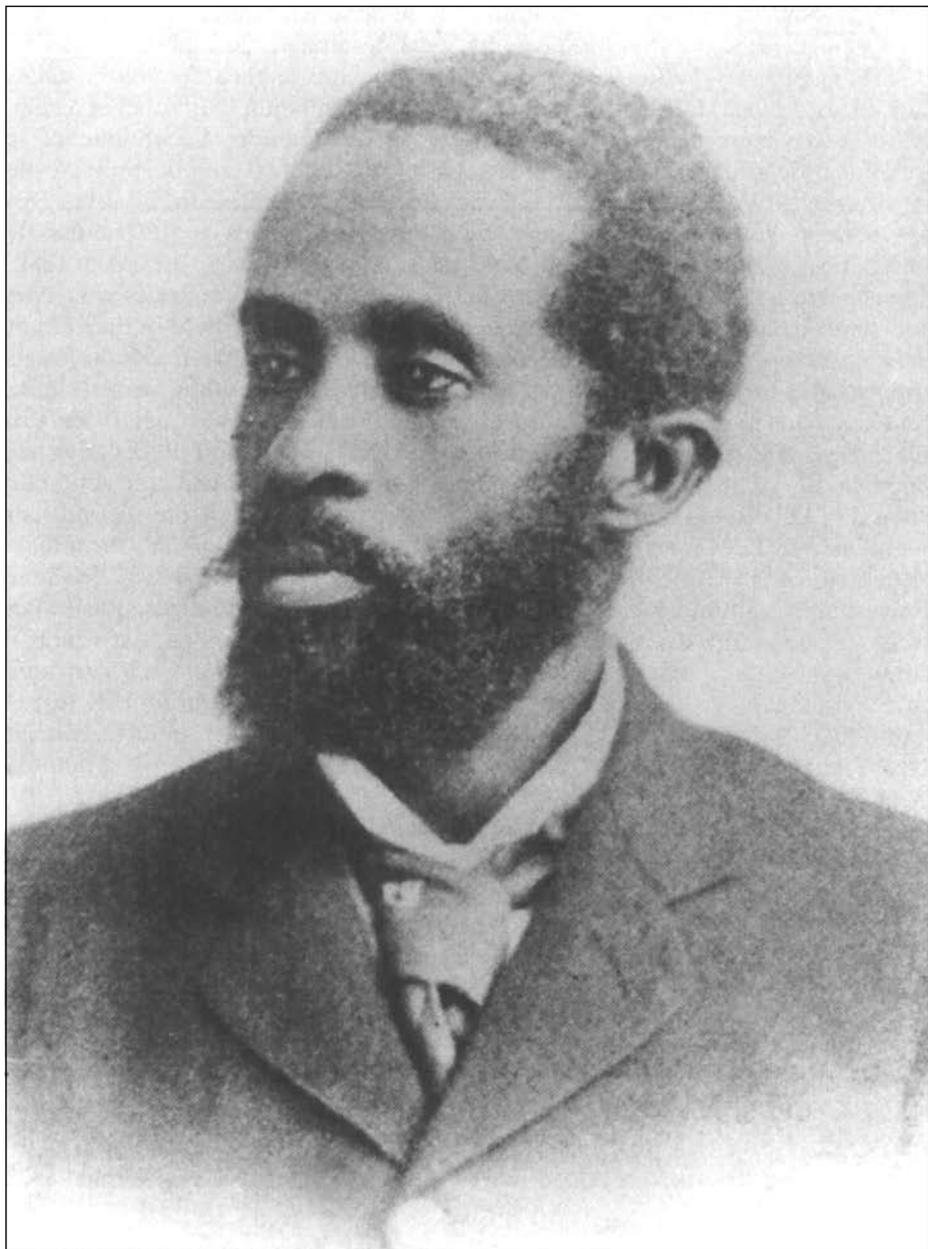
À l'époque de la curée et du partage de l'Afrique, l'impérialisme européen prit au Libéria trois formes principales : *a*) les puissances européennes s'emparèrent d'une partie du territoire; *b*) elles commirent de graves ingérences dans les affaires intérieures du Libéria; *c*) l'économie tomba sous la domination de négociants, de financiers, de concessionnaires et d'entrepreneurs européens protégés par ces puissances et jouissant de leur confiance.

21. Cité dans : M. B. Akpan, 1973 (b), p. 223.

22. A. Barclay, « Annual message », 11 décembre 1906, *Liberia bulletin*, n° 30, février 1907, p. 69 (ci-après : *Bulletin*).



11.4. *E. J. Barclay, secrétaire d'État du Libéria.*
[Photo: sir H. Johnston, *Liberia*, 1906.]



11.5. *Arthur Barclay, président du Libéria, 1904-1911.*
[Photo : sir H. Johnston, *Liberia*, 1906.]

L'impérialisme européen contribua à affaiblir davantage et à déstabiliser le Libéria.

Des négociants de Sierra Leone et des négociants anglais s'étaient installés dans le nord-ouest du Libéria, sur la côte vai. Répondant à leur appel et à celui des Vai eux-mêmes, l'Angleterre, soucieuse de défendre l'économie et le commerce de la Sierra Leone, intervint à partir de 1860 sous le prétexte de soustraire les Vai et les négociants aux exigences fiscales du Libéria. Des pourparlers, souvent interrompus, eurent lieu entre des représentants de l'Angleterre, du Libéria et des Vai, mais en vain; aussi, en mars 1882, l'Angleterre annexa-t-elle à la Sierra Leone la plupart des chefferies vai, alors que leurs chefs n'avaient jamais souhaité la domination de Londres, mais seulement son intervention (voir fig. 11.6)²³. Les Libériens, stupéfaits, mais impuissants, protestèrent avec indignation, mais sans résultat, contre cette annexion dans un mémoire qu'ils adressèrent à tous les pays auxquels ils étaient liés par des traités. Ils y imploraient le secours et la médiation de ces pays, les suppliant de « mettre fin à une situation qui risquait d'aboutir à la destruction du Libéria ». Les États-Unis d'Amérique furent un des rares pays qui répondirent au mémoire. Le Libéria espérait fortement que la question des frontières trouverait, grâce à leur intervention, « une solution équitable ». Mais le gouvernement américain s'empressa de conseiller au Libéria d'accepter le fait accompli, ce qui lui enleva tout espoir. La plupart des autres pays auxquels il s'était adressé étaient des pays d'Europe qui se préparaient à envahir l'Afrique ou à agrandir les possessions qu'ils y avaient déjà. C'est pourquoi ils furent sourds ou hostiles à l'appel du Libéria²⁴. En novembre 1885, celui-ci conclut avec l'Angleterre un accord désavantageux qui faisait du fleuve Mano la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone.

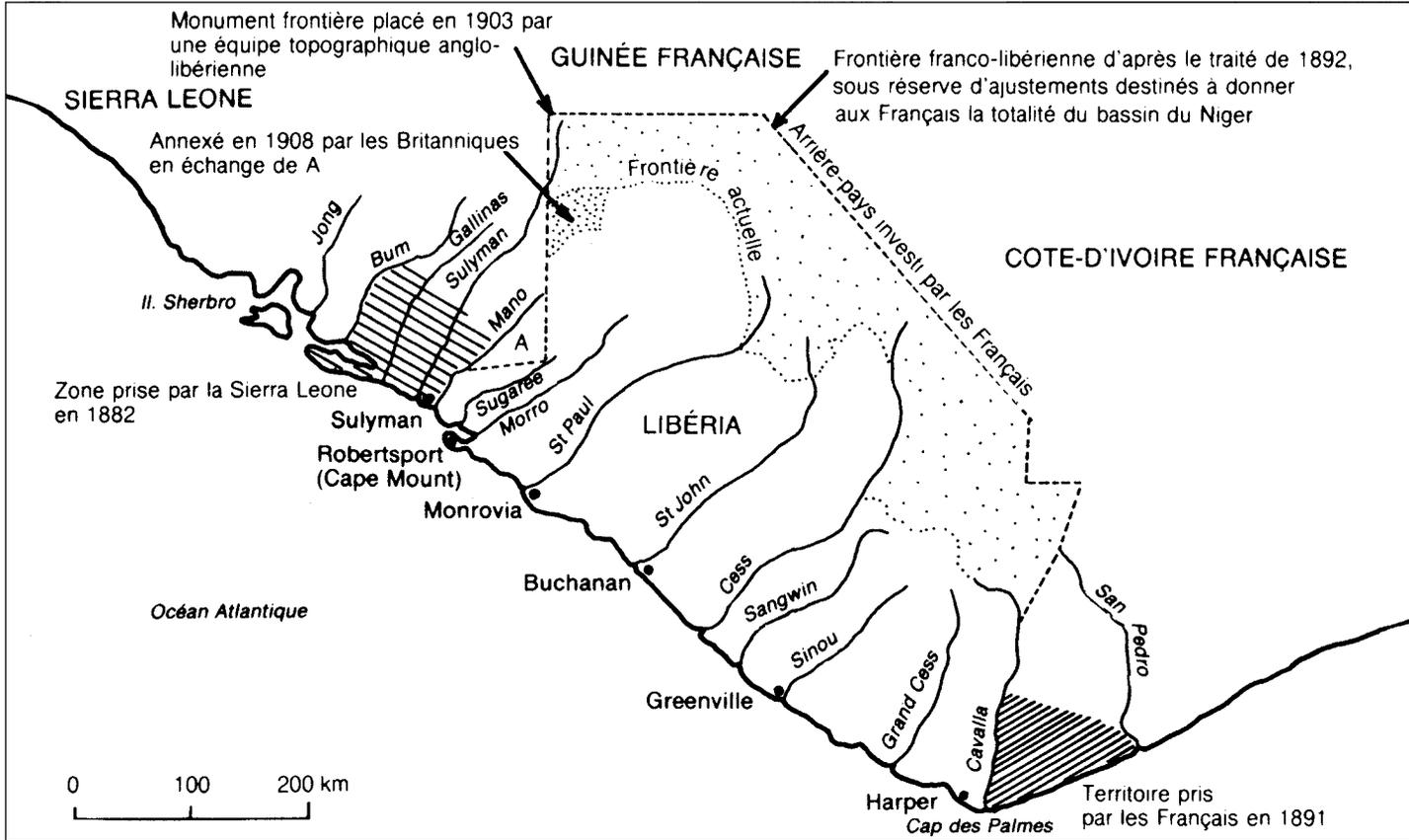
De même, les Français annexèrent, en mai 1891, le sud-est du Libéria, entre les fleuves Cavalla et San Pedro en profitant du fait que le Libéria n'occupait pas effectivement cette région et que sa politique commerciale y causait le mécontentement de la population²⁵ (voir fig. 11.6). Le Libéria, faisant une fois de plus appel aux sentiments des « peuples chrétiens et civilisés », leur demanda de lui venir en aide, mais en vain²⁶. Impuissant, il dut signer avec la France, en décembre 1892, un accord d'après lequel le Cavalla constituait la frontière entre le Libéria et la Côte-d'Ivoire. La France obtenait ainsi la région du Cavalla-San Pedro et une vaste portion de l'arrière-pays libérien dont les limites n'avaient pas encore été déterminées. En échange, elle disait

23. Public Record Office Kew (PRO), F. 84/1699, Derby à Havelock, 2 mars 1883; Granville à Lowell, 10 mars 1883.

24. G. W. Gibson et A. F. Russell, 1883.

25. African Colonization Society, *Seventy-seventh annual report*, janvier 1894, p. 9-10; E. Hertslet, 1909, vol. III, p. 1132-1133.

26. Maryland County, « France contre Libéria: document adopté par les citoyens du comté de Maryland contre le Traité franco-libérien — actuellement examiné par le Sénat — exhortant le Sénat à le rejeter et demandant à la France de s'abstenir; affirmant, par référence aux actions du Libéria, le droit de ce pays sur la région de San Pedro » (février 1893) dans *LNA*, Executive, Department of State, Domestic correspondence (EDSDC), 1855-1898. Voir aussi United States National Archives (USNA), Department of United States Ministers at Monrovia (DUSM) 11/70, McCoy à Gresham, Monrovia, 27 avril 1893.



11.6. *Empiètements britanniques et français sur le territoire revendiqué par le Libéria (1882-1914).*

[Source: Robert E. Anderson, *Liberia: Americas African friend*, Chapel Hill, 1952.]

renoncer à de vagues prétentions sur Garraway, Buchanan et Butaw, villes de la côte libérienne²⁷.

Pour prévenir de nouvelles annexions, le gouvernement libérien envoya aux États-Unis d'Amérique en 1890 et en Angleterre en 1892 des représentants qui demandèrent sans succès à ces deux puissances de s'engager à préserver l'intégrité territoriale du Libéria²⁸.

Entre 1892 et 1914, l'Angleterre et sa rivale, la France, en étendant leurs possessions jusqu'au centre de l'Afrique, empiétèrent encore davantage sur le territoire du Libéria.

L'Angleterre, qui n'occupait jusqu'alors que la côte de la Sierra Leone, annexa l'arrière-pays en 1896 et le soumit à une administration coloniale ou « indigène ». Le territoire ainsi annexé comprenait Kanre-Lahun, principale ville de la chefferie Luawa, dont le chef, Kai Lundu, avait conclu en 1890 un traité avec T. J. Alldridge, agissant au nom du gouvernement anglais. Dès 1902, à la suite de troubles, l'armée anglaise occupait Kanre-Lahun.

Afin de devancer les Anglais dans cette région, le gouvernement libérien y posta, en février 1907, des douaniers et autres fonctionnaires, et des troupes pour y établir une « administration indigène ». Le gouverneur de la Sierra Leone, G. B. Haddon-Smith, qui, escorté par les soldats libériens, visita Kanre-Lahun ce mois-là, reconnut que la région appartenait au Libéria et que les Anglais ne l'occupaient qu'à titre « temporaire » pour le compte du Libéria²⁹; mais Londres refusa de retirer ses troupes. Le consul général du Libéria à Londres, Henry Hayman, avertit même le président Barclay, en juin 1907, que si les frontières du Libéria avec les possessions françaises de Côte-d'Ivoire et de Guinée n'étaient pas fixées, les gouvernements français et anglais « pourraient prendre de très graves mesures » qui mettraient en péril l'indépendance du Libéria³⁰.

Alerté par ces menaces, le président Barclay se rendit à Londres et à Paris en septembre 1907 afin d'obtenir des garanties touchant la souveraineté et l'intégrité territoriale du Libéria. Non seulement les gouvernements anglais et français les lui refusèrent, mais le gouvernement français mit au point, presque unilatéralement, un « accord » par lequel le Libéria cédait à la France une nouvelle portion de son territoire, à savoir les terres qu'il possédait au-delà du Makona, et s'engageait à poster des troupes sur cette nouvelle frontière, que « les Français auraient le droit d'occuper [temporairement] si les ressources du gouvernement libérien ne lui permettaient pas

27. Archives nationales, Paris: « Franco-Liberian Boundary Agreement », 1892, M. 12.8972; USNA, DUSM: 11/52, McCoy à Foster, Monrovia, 1^{er} février 1893.

28. H. R. Lynch, 1967, p. 185.

29. A. Barclay, « Annual message », décembre 1908; US Department of State, *Report of the Commission of the United States of America to the Republic of Liberia*, Washington, DC, octobre 1909; PRO, FO 267/65; H. H. Johnston, « Memo respecting the Americo-Liberian occupation of North-West Liberia », 19 avril 1907; FO 267/75, Haddon-Smith à Elgin, Freetown, 28 mars 1907.

30. Barclay à Lyon, Monrovia, 9 août 1907, in USNA, DUSM: 326/202, Lyon to Secretary, Monrovia, 9 août 1907; LNA, EPCG, 1905-1912, Barclay à Lyon, 9 août 1907.

pour le moment d'y établir lui-même des garnisons³¹ ». Évidemment, Barclay refusa d'abord de signer cet « accord » ; mais il s'y résigna ensuite sur les conseils du gouvernement américain, dont il avait instamment sollicité l'intervention et qui lui prédit que, « si le Libéria rejetait l'« accord », les Français continueraient probablement leurs incursions et finiraient par s'emparer d'un territoire encore plus vaste³² ». Ce traité unilatéral régla en partie la question des frontières entre le Libéria et les colonies françaises. Une commission franco-libérienne acheva de la régler à partir de juillet 1908³³.

La France n'en continua pas moins, jusqu'au milieu des années 1920, de menacer périodiquement d'annexer des portions du territoire du Libéria. L'Angleterre, que les succès remportés par la France en 1907 avaient sans doute rendue jalouse, exerçait sur le Libéria des pressions pour qu'il lui cédât la région de Kanre-Lahun. D'autre part, en septembre 1908, le major Le Mesurier, qui commandait la garnison britannique de Kanre-Lahun, interdit aux fonctionnaires libériens qui étaient en poste dans cette région d'assurer d'autres fonctions administratives que le service des douanes. Un mois plus tard, Le Mesurier leur ordonna de supprimer aussi le service des douanes et de quitter Kanre-Lahun parce que, selon lui, la nouvelle frontière entre le Libéria et la Sierra Leone devait coïncider avec la frontière naturelle formée par les cours du Moa et du Mafissa³⁴.

Entre novembre 1909 et le début de 1910, le gouvernement libérien ne put, malgré ses efforts, persuader les Anglais de renoncer à la région de Kanre-Lahun³⁵. La question fut finalement réglée par un traité, signé en janvier 1911, qui l'obligea à céder à Londres cette région en échange du territoire, beaucoup moins séduisant, situé entre le Morro et le Mano. Le Libéria reçut « en compensation » 4 000 livres pour mettre en valeur ce territoire (voir fig. 11.6) et obtint le droit de libre navigation sur le Mano. La délimitation définitive de la nouvelle frontière entre le Libéria et la Sierra Leone intervint en 1915. Le Libéria survécut donc à l'agression de l'Angleterre, mais au prix d'une amputation de son territoire et de cruelles inquiétudes³⁶.

L'Éthiopie

Les desseins que l'impérialisme européen forma contre l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Éthiopie n'étaient pas moins diaboliques que ceux dont le Libéria fut victime (voir fig. 11.7). On peut les faire remonter à 1869. Cette année-là, un lazariste italien, Giuseppe Sapeto, acheta à un

31. E. Hertslet, 1909, vol. III, p. 1140-1141 ; R. L. Buell, 1928, vol. II, p. 790.

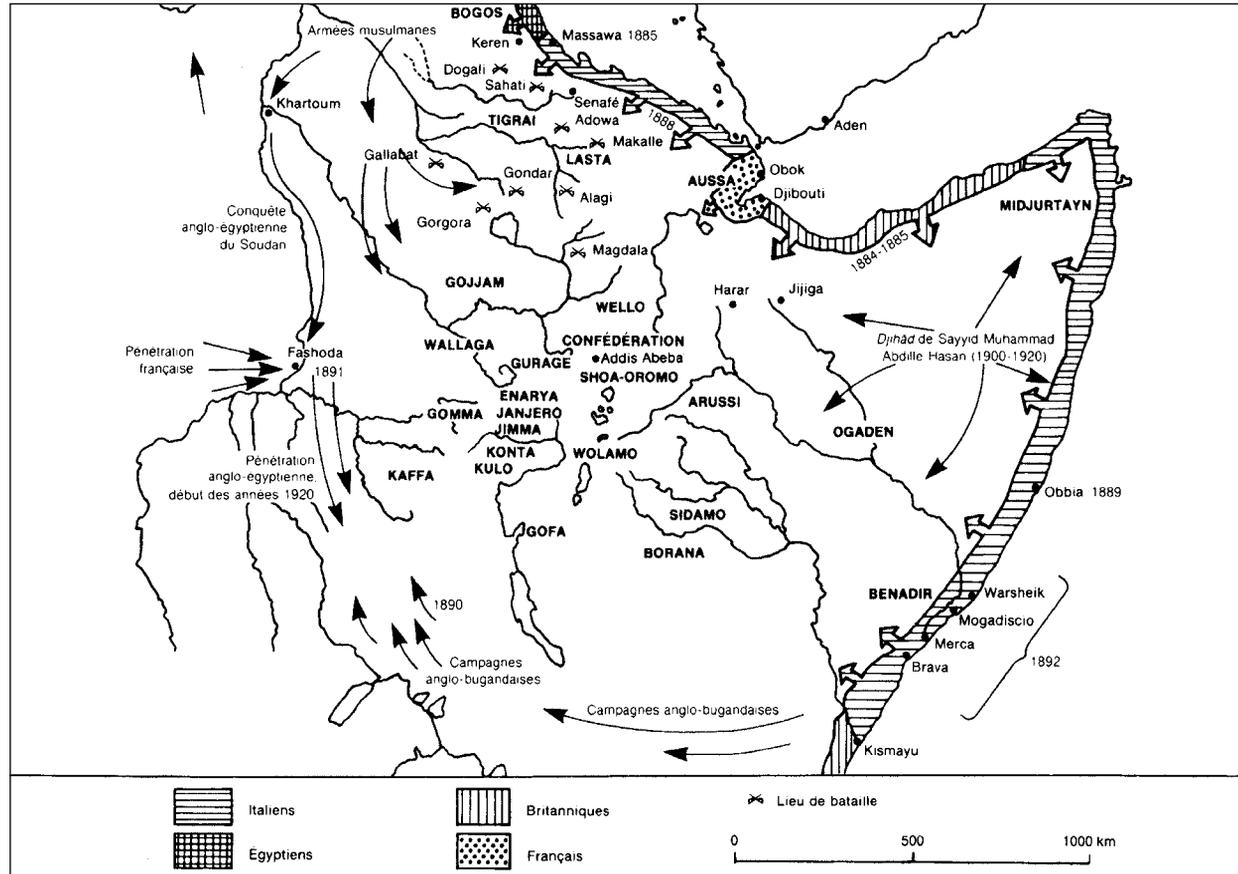
32. A. Barclay, F. E. R. Johnson et T. M. Stewart, « Report of Liberian Commission to Europe *in re*. Franco-Liberian Matters, September 1907 », in LNA, *EPCEPG* ; USNA, DUSM, (NF), 326/345, Ellis to Secretary, Monrovia, 12 janvier 1910.

33. *Cabinet minutes*, pour le 6 août 1909.

34. USNA, DUSM (NF) 326, Lemadine à Barclay, 30 septembre 1908 ; PRO, FO, 367/209, Cooper à Le Mesurier, Gbonibu, 25 novembre 1909.

35. R. L. Buell, 1928, vol. II, p. 784-789 ; USNA, DUSM (NF) 326/339, Ellis to Secretary, Monrovia, 6 janvier 1910.

36. PRO, FO 367/233, Baldwin, « Annual report », 30 septembre 1911 ; A. Barclay, « Annual message », 12 décembre 1911.



11.7. L'Éthiopie et la ruée sur l'Afrique. [Source: R Greenfield, *Ethiopia: a new political history*, New York, Praeger, 1965.]

sultan de cette région, pour la somme de 6 000 thalers de Marie-Thérèse, le port d'Assab sur la mer Rouge. Assab devint ensuite la propriété privée d'une compagnie de navigation italienne, la société Rubattino, puis fut déclaré colonie italienne en 1882³⁷.

Malgré son patriotisme et son inébranlable fidélité à l'Église orthodoxe éthiopienne, l'empereur Yohannes s'intéressa d'abord moins à l'arrivée des Italiens qu'au départ des Égyptiens³⁸. Ceux-ci dominaient alors la plus grande partie des rives africaines de la mer Rouge et du golfe d'Aden ainsi que l'immédiat arrière-pays, y compris le port de Massawa et la ville de Harar. Mais l'Égypte fut occupée par les Anglais en 1882 et, la révolte du mahdi Muḥammad Aḥmad ayant éclaté au Soudan, l'Angleterre décida en 1883 de retirer du Soudan les troupes égyptiennes et anglaises qui s'y trouvaient. La domination de l'Égypte prit donc fin brutalement dans toute la région côtière de la mer Rouge et du golfe d'Aden, qui était voisine de l'Éthiopie. L'Angleterre requit l'aide de Yohannes pour évacuer les troupes égyptiennes et les Européens qui se trouvaient dans plusieurs villes du Soudan assiégées par les mahdistes. Un officier anglais, le contre-amiral William Hewett, fut chargé des négociations avec l'empereur. Yohannes lui promit son aide à condition que les territoires situés à la frontière soudanaise, et que les Égyptiens avaient récemment occupés, soient rendus à l'Éthiopie et que le port de Massawa lui soit rattaché. Les Anglais acceptèrent la première condition, mais, pour ce qui était de Massawa, promirent seulement à l'Éthiopie qu'elle pourrait y faire transiter librement, « sous protection britannique », des marchandises, y compris des armes et des munitions³⁹. Cet accord fut consigné dans un traité conclu le 3 juin 1884; après quoi, le grand chef de guerre éthiopien Alula alla dégager six garnisons du Soudan⁴⁰.

L'accord fut toutefois de courte durée. En effet, le 3 février 1885, les Italiens prirent Massawa avec l'approbation des Anglais. Ceux-ci favorisaient l'expansion italienne dans l'espoir qu'elle nuirait à celle des Français, qui étaient leurs principaux rivaux à cette époque de la curée en Afrique. Le contre-amiral italien Caimi, qui dirigeait l'occupation de Massawa, déclara aux habitants qu'elle avait lieu avec l'accord de l'Angleterre et de l'Égypte et leur promit « non seulement de respecter la liberté du commerce, mais de faire tout ce qu'il pourrait pour la faciliter⁴¹ ».

On s'aperçut bientôt que ces promesses n'avaient aucune valeur. Les Italiens empêchèrent que les armes destinées à Yohannes lui fussent livrées et s'avancèrent à l'intérieur des terres jusqu'aux villages de Sahati et de Ouia. Le ras Alula protesta contre cette invasion. Pour toute réponse, les Italiens élevèrent des fortifications dans les zones disputées et y envoyèrent des renforts; mais ceux-ci furent interceptés par Alula à Dogali en janvier 1887.

37. Italie, Ministero dell'Affari Esteri, *Trattati, convenzioni, protocolli e altri documenti relativi all'Africa*, Rome, 1906, 1-25-6.

38. Pour une courte chronique éthiopienne du règne de Yohannes, voir M. Chaîne, 1913.

39. A. B. Wylde, 1901, p. 472-474.

40. *Ibid.*, p. 35.

41. E. Hertslet, 1909, vol. I, p. 8.

Les envahisseurs évacuèrent alors Sahati et Ouia, mais, pour se venger du « massacre » de Dogali, firent le blocus de la côte éthiopienne⁴².

La guerre semblait imminente entre l'Éthiopie et l'Italie, mais celle-ci, craignant les difficultés d'une expédition militaire en pays de montagnes, fit appel à la médiation de l'Angleterre. Un diplomate anglais, sir Gerald Portal, fut envoyé auprès de l'empereur pour lui demander d'accepter que les Italiens occupassent Sahati et Ouia, ainsi que la région de Senahit ou Bogos, que les Égyptiens avaient abandonnée en 1884. Lorsqu'il entendit ces propositions, Yohannes répondit sans détour : « Je n'en ferai rien. Par le traité que nous avons fait avec l'amiral Hewett, toute la région que les Égyptiens ont évacuée sur nos frontières m'a été cédée à l'instigation de l'Angleterre. Et maintenant vous voudriez que j'y renonce de nouveau ? »

Irrité de voir que l'Angleterre revenait sur le traité, il écrivit à la reine Victoria, déclarant que, si elle souhaitait la paix, il fallait que les Italiens fussent d'abord dans leur pays et les Éthiopiens dans le leur⁴³.

La menace d'une guerre avec l'Italie se précisait. Pour mieux s'y préparer, Yohannes rappela des troupes qui tenaient garnison à la frontière soudanaise. La frontière étant ainsi découverte, les mahdistes attaquèrent de ce côté. L'empereur se rendit à la hâte à Matamma pour les arrêter et leur livra bataille le 10 mars 1889 ; il remporta la victoire, mais, juste avant la fin de la bataille, fut blessé mortellement par une balle perdue. À la nouvelle de sa mort, son armée se désintégra. Dans tout le nord de l'Éthiopie, la confusion fut d'autant plus grande que plusieurs fléaux s'étaient abattus sur le pays : la peste bovine et la famine, puis des épidémies de variole et de choléra⁴⁴.

Pendant ce temps les Italiens progressaient rapidement vers l'intérieur du pays. À la fin de 1889, ils occupaient une partie du plateau du Nord ; ils y avaient établi leur Colonie de l'Érythrée, dont la capitale était Asmara⁴⁵.

Tandis que Yohannes résistait farouchement à l'agression des Italiens et des Égyptiens, le gouverneur du Shoa, Menelik, bien qu'il fût en principe le vassal de l'empereur, entretenait des relations cordiales avec l'Italie (voir fig. 11.3). Menelik attachait beaucoup de prix à ses relations avec l'Italie parce que, grâce au comte Antonelli, représentant de l'Italie à sa cour, où il n'y avait pas d'autres diplomates étrangers, il avait facilement accès à la technique européenne ; en outre, l'Italie lui envoya plusieurs médecins et lui fournit une grande quantité d'armes à feu. Son amitié avec l'Italie permit aussi à Menelik de conquérir, à titre de roi du Shoa (1865-1889), les riches régions d'Arusi, Harar, Kulo et Konta au Sud et au Sud-Est, et de Gurage et Wallaga au Sud-Ouest⁴⁶. De leur côté, les Italiens considéraient le soutien de Menelik comme utile quoique non indispensable, à long terme, à leurs

42. Pour connaître les réactions que la bataille de Dogali et d'autres épisodes de l'expansion italienne ont suscitées en Italie à l'époque, voir A. Dejaco, 1972.

43. G. L. Portal, 1892, p. 158.

44. R. Pankhurst, 1966.

45. A. B. Wylde, 1901, p. 49.

46. H. G. Marcus, dans : L. H. Gann et P. Duignan (dir. publ.), 1969, p. 422-424 ; R. Greenfield, 1965, p. 98-99.

projets d'expansion. Le 2 mai 1889, moins de deux mois après la mort de Yohannes, un traité de paix et d'amitié constitua le point culminant de ces bonnes relations entre Menelik et l'Italie; il fut signé dans le village éthiopien de Wuchale.

Le traité de Wuchale (Ucciali en italien), qui devait marquer un tournant dans les relations entre les deux pays, contenait des dispositions favorables à l'une et à l'autre partie. Menelik reconnaissait la souveraineté de l'Italie sur la plus grande partie du plateau de l'Érythrée, y compris Asmara, tandis que l'Italie était le premier pays qui reconnut à Menelik le titre d'empereur et lui promettait qu'il pourrait faire passer par l'Érythrée ses importations d'armes et de munitions. Mais bientôt l'article XVII, le plus important du traité, prêta à contestation. Il existait deux versions du traité, l'une en amharique et l'autre en italien. L'article XVII n'avait pas le même sens dans les deux versions. Selon la version amharique, l'Éthiopie pouvait recourir aux autorités italiennes si elle voulait entrer en relations avec d'autres pays; la version italienne rendait ce recours obligatoire⁴⁷.

S'appuyant sur la version italienne, l'Italie prétendit établir un protectorat en Éthiopie, mais les relations entre les deux pays restèrent bonnes pendant plusieurs mois⁴⁸. En juillet 1889, Menelik envoya en Italie son cousin, le ras Makonnen, gouverneur du Harar, pour discuter de l'application du traité. Pendant ce temps, conformément au traité, les Italiens continuaient, sous le commandement du général Baldissera, leur avance sur le plateau de l'Érythrée. Le 2 août, Baldissera proclama l'occupation d'Asmara. Le 1^{er} octobre, à Rome, Makonnen signa un accord additionnel: l'Italie reconnaissait de nouveau à Menelik le titre d'empereur, tandis que celui-ci reconnaissait la souveraineté de l'Italie sur sa colonie de la mer Rouge dans les frontières qu'elle avait alors. L'accord prévoyait aussi que l'Italie prêterait à l'Éthiopie quatre millions de lires⁴⁹.

Mais il fallut abandonner presque aussitôt tout projet de coopération. En effet, le ministre des affaires étrangères de l'Italie, Crispi, déclara le 11 octobre que, « conformément à l'article XXXIV du traité perpétuel entre l'Italie et l'Éthiopie [...], S. M. le roi d'Éthiopie accepte les bons offices de S. M. le roi d'Italie pour tout ce qui est des relations de l'Éthiopie avec d'autres puissances ou gouvernements⁵⁰ ».

Bien que la déclaration de Crispi fût formulée en termes indirects, il était clair que l'Italie prétendait établir un protectorat en Éthiopie. Comme il fallait s'y attendre, les puissances européennes reconnurent les prétentions de l'Italie. Les cartes géographiques imprimées en Europe désignaient désormais l'Éthiopie sous le nom d'« Abyssinie italienne ». Quand Menelik annonça aux puissances européennes qu'il serait couronné empereur le 3 novembre 1889, elles lui firent cette réponse mortifiante que, l'Éthiopie

47. C. Rossetti, 1910, p. 41-44; E. Work, 1936, p. 84-86; S. Rubenson, 1964; C. Giglio, 1968.

48. Sur les relations de l'Éthiopie avec l'Italie entre le traité de Wuchale et la bataille d'Adowa, voir C. C. Rossini, 1935; J. L. Niede, 1968.

49. C. Rossetti, 1910, p. 45-47.

50. E. Hertslet, 1909, p. 1, 17.

étant un protectorat, elles ne pouvaient entrer en relations avec lui que par l'intermédiaire de l'Italie. Par la suite, l'Angleterre signa avec l'Italie, le 24 mars, le 14 avril 1891 et le 5 mai 1894, trois protocoles qui fixaient les frontières du prétendu protectorat avec les colonies anglaises⁵¹.

Pendant ce temps, pour soutenir leurs prétentions, les Italiens progressaient dans le nord de l'Éthiopie, de l'Érythrée au Tigrai; ils dépassèrent les limites dont il avait été convenu, traversèrent la rivière Mareb et occupèrent la ville d'Adowa en janvier 1890, puis ils firent savoir au gouverneur de la province de Tigrai, le ras Mangacha, fils de Yohannes, qu'ils occuperaient Adowa tant que Menelik n'aurait pas accepté leur interprétation du traité de Wuchale⁵².

Menelik refusa de céder. Le 27 septembre 1890, il écrivit au roi Humbert I^{er} d'Italie qu'il avait découvert que les deux versions de l'article XVII avaient des sens différents. « Lorsque, dit-il, j'ai signé ce traité d'amitié avec l'Italie, j'ai déclaré que, puisque nous étions amis, nos affaires en Europe pourraient être réglées avec l'aide du roi d'Italie; mais j'ai dit cela afin que nos secrets soient gardés et notre bonne entente préservée; je n'ai pas conclu de traité qui m'y oblige et, aujourd'hui, je ne suis pas homme à l'accepter. Votre Majesté comprendra parfaitement qu'un État souverain n'a pas besoin de l'aide d'un autre État pour mener ses affaires⁵³ ». Décidé à ne pas dépendre davantage du prêt de l'Italie, Menelik commença à le rembourser. Les relations entre les deux pays étaient dans une impasse. Au cours des discussions qui suivirent, le représentant de l'Italie, Antonelli, informa Menelik que « l'Italie ne pouvait, sans manquer à sa dignité, informer les autres puissances qu'elle s'était trompée à propos de l'article XVII ». À quoi la femme de Menelik, l'impératrice Taitu, répondit: « Nous avons informé les autres puissances que cet article, tel qu'il est rédigé dans notre langue, n'a pas le même sens qu'en italien. Nous aussi, nous devons penser à notre dignité. Vous voudriez faire passer l'Éthiopie pour votre protectorat, mais il n'en sera jamais ainsi⁵⁴. »

Après plusieurs années de tergiversations qu'il mit à profit pour acheter, surtout à la France et à la Russie, de grandes quantités d'armes à feu et pour annexer, le plus souvent par la force, divers territoires (Kaffa, Wolamo, Sidamo, Bale, une partie de l'Ogaden, Gofa, Beni et Changul, ainsi que les terres à l'est et l'ouest du Boran Oromo-«Galla»), Menelik dénonça finalement le traité de Wuchale le 12 février 1893. Le 27 février, il en informa les puissances européennes et, à propos des prétentions de l'Italie, fit allusion à un passage de la Bible: « L'Éthiopie, dit-il, n'a besoin de personne; elle tend les mains vers Dieu. » Il pouvait se permettre de tenir ce langage puisqu'il avait alors en sa possession 82 000 fusils et 28 canons⁵⁵.

Quand, en 1894, un chef érythréen, Batha Hagos, se révolta contre la domination de l'Italie, la guerre éclata en décembre entre les deux pays. Au début du mois de janvier 1895, les Italiens attaquèrent le ras Mangacha et

51. E. Work, 1936, p. 128-133, 138-139.

52. A. B. Wylde, 1901, p. 51.

53. E. Work, *op. cit.*, p. 107.

54. Cité dans: *ibid.*, p. 118.

55. Cité dans: *ibid.*, p. 134-135.

s'emparèrent de la plus grande partie du Tigray. Menelik ordonna la mobilisation le 17 décembre, marcha vers le Nord avec une armée nombreuse et remporta d'importantes victoires à Amba Alagi le 7 décembre et à Makalle à la fin de l'année. Les Italiens se replièrent sur Adowa; c'est là, après quelques mois d'inaction, que fut livré le combat décisif (voir fig. 11.8).

La situation de Menelik était assez bonne. Les Italiens, en s'appropriant des terres en Érythrée pour y établir des colons, avaient réveillé le patriotisme des habitants, dont le soutien était acquis à Menelik⁵⁶. Les Érythréens étaient prêts à guider les groupes de l'empereur et à le renseigner sur les mouvements de l'ennemi. En revanche, les Italiens devaient affronter l'hostilité de la population; dépourvue de cartes précises, ils s'égarèrent continuellement dans une région qui leur était presque inconnue. De plus, l'armée de Menelik était beaucoup plus nombreuse; elle se composait de plus de 100 000 hommes armés de fusils modernes, sans compter ceux qui n'avaient que des armes à feu anciennes ou des lances. L'ennemi n'avait que 17 000 hommes dont 10 596 Italiens, les autres étant érythréens. Son artillerie était légèrement supérieure à celle de Menelik: 56 canons contre 40, mais cela ne constituait pas un avantage décisif.

La bataille d'Adowa se termina par une éclatante victoire de Menelik et par la défaite totale de ses ennemis. Au cours des combats, 261 officiers et 2 918 sous-officiers et soldats italiens, ainsi que quelque 2 000 *askari* (soldats érythréens), furent tués; en outre, 954 soldats italiens furent portés disparus et 470 soldats italiens et 958 *askari* furent blessés. Au total, plus de 40% des soldats de l'armée italienne furent tués ou blessés, elle perdit 11 000 fusils et tous ses canons; la déroute fut presque complète⁵⁷.

À la suite de cette victoire de Menelik, les Italiens signèrent, le 26 octobre 1896, le traité de paix d'Addis Abeba qui annulait le traité de Wuchale et reconnaissait la complète indépendance de l'Éthiopie⁵⁸. Pour des raisons qui ne furent pas divulguées, Menelik n'exigea pas que les Italiens se retirassent de l'Érythrée, bien qu'il eût souvent exprimé le désir que l'Éthiopie eût accès à la mer. La frontière méridionale de la colonie italienne fut ainsi fixée sur le cours de la rivière Mareb.

La campagne d'Adowa conféra à Menelik beaucoup de prestige à l'étranger. La France et l'Angleterre envoyèrent à sa cour des missions diplomatiques pour conclure avec lui des traités; les mahdistes du Soudan, le sultan de l'Empire ottoman et le tsar de Russie députèrent également des ambassades⁵⁹.

L'issue de la bataille, la plus grande victoire qu'un Africain eût remportée sur une armée européenne depuis l'époque d'Hannibal, influa profondément sur l'histoire des relations entre l'Europe et l'Afrique. L'Éthiopie acquit du prestige dans toute la région de la mer Rouge. Un voyageur polonais, le comte

56. R. Pankhurst, 1964, p. 119-156.

57. G. F. H. Berkeley, 1902, p. 345.

58. C. Rossetti, 1910, p. 181-183.

59. Sur les missions diplomatiques que Menelik reçut à cette époque, voir E. G. Gleichen, 1898; J. R. Rodd, 1923; H. P. M. d'Orléans, 1898; R. P. Skinner, 1906; F. Rosen, 1907.



11.8. La bataille d'Adowa. Dessin exécuté d'après un tableau qui se trouve à l'Université d'Addis Abeba (ex-Université Haïlé Sélassié).

Potocki, remarqua que les Somali se montraient « fiers d'être de la même race que leurs voisins, victorieux d'une grande puissance européenne⁶⁰ ».

Des intellectuels noirs du Nouveau Monde manifestèrent aussi un intérêt grandissant pour l'Éthiopie, dernier État autochtone indépendant d'Afrique noire. L'Haïtien Benito Sylvain, qui fut un des premiers apôtres du panafricanisme, fit quatre voyages en Éthiopie entre 1889 et 1906 en qualité de messenger du président Alexis d'Haïti⁶¹. Et un Noir américain d'origine cubaine, William H. Ellis, alla deux fois en Éthiopie, en 1903 et 1904, exposer divers projets de développement économique et d'établissement de Noirs américains⁶².

L'influence de l'Éthiopie se fit aussi sentir en Afrique du Sud: quelques années plus tôt, la prophétie de la Bible relative à l'Éthiopie, qui « tendra les mains vers Dieu », y avait suscité de l'intérêt; une Église éthiopienne y fut fondée en 1900⁶³. En 1911, l'écrivain J. E. Casely Hayford de la Gold Coast témoigna de la valeur toujours plus grande que prenait l'indépendance de l'Éthiopie, en publiant son livre *Ethiopia unbound* avec la dédicace: « Aux fils de l'Éthiopie du monde entier ».

Développement économique et social du Libéria et de l'Éthiopie et intervention des Européens dans les affaires intérieures de ces deux pays (1880-1914)

Le Libéria

Pendant que les Européens occupaient une partie de son territoire, le Libéria faisait face à de graves problèmes intérieurs d'ordre économique et social. La curée et le partage de l'Afrique obligèrent le gouvernement à étendre sa domination sur les groupes ethniques autochtones de l'arrière-pays et à les soumettre à une administration « indirecte » de type colonial⁶⁴ qui se faisait, dans chaque division administrative ou district, par l'intermédiaire des principaux chefs, en collaboration avec un commissaire nommé par le gouvernement. Jusqu'en 1914, la plupart des commissaires furent des Américo-Libériens ou des autochtones instruits, officiers des forces armées libériennes. L'administration des districts était dans l'ensemble tyrannique et vénale. Les commissaires, leurs subalternes et les militaires, mal payés et mal surveillés par le gouvernement central, vivaient le plus souvent aux dépens de la population. Les habitants devaient travailler non seulement à la construction des édifices publics et des routes, comme la loi le voulait, mais aussi sur les terres des fonctionnaires. Ceux-ci s'attribuaient une partie des récoltes de

60. J. Potocki, 1900, p. 88.

61. A. Bervin, 1969.

62. R. Pankhurst, 1972.

63. G. Shepperson, 1968, p. 251-253.

64. Au moins deux présidents du Libéria ont reconnu ouvertement que l'administration imposée aux autochtones était de type colonial; ce sont Arthur Barclay (1904-1912) et William Vacanarat Shadrach Tubman (1944-1971). Voir W. V. S. Tubman, « Annual message to the Liberian legislature », novembre 1960, *The Liberian age*, 25 novembre 1960, p. 9.

leurs administrés et leur faisaient payer des amendes et des impôts excessifs (l'impôt légal était d'un dollar par adulte de sexe masculin)⁶⁵.

Il n'est pas étonnant que les Africains autochtones se soient opposés au gouvernement parce que celui-ci voulait les soumettre par la force des armes à sa domination, tout comme d'autres Africains s'opposaient ailleurs aux Européens qui voulaient leur imposer leur loi; ils s'élevaient aussi contre les abus de l'administration. Jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à l'obéissance par les milices libériennes, l'armée frontalière libérienne et la marine américaine, les Kru se révoltèrent plusieurs fois, surtout en 1915 et 1916; les Grebo en 1910; les Kisi en 1913; les Kpele et les Bandi de 1911 à 1914; les Gio et les Mano de 1913 à 1918; les Gbolobo Grebo de 1916 à 1918; les Gola et les Bandi en 1918 et 1919; les Joquelle Kpele de 1916 à 1920; les Sikon en 1921. Ces révoltes, qui se produisaient en divers points du territoire et duraient souvent plusieurs années, le coût élevé de l'« administration indigène » et son inefficacité incitaient les étrangers à intervenir au Libéria et épuisaient les ressources humaines et matérielles du gouvernement⁶⁶.

Les revenus du gouvernement n'étaient jamais suffisants. L'aide de l'étranger était limitée. La majorité des Américo-Libériens préférait le commerce à l'agriculture et fut durement touchée par la dépression mondiale de la fin du XIX^e siècle. En 1890, le commerce extérieur du Libéria était tombé aux mains de négociants allemands, anglais et hollandais résidant dans le pays. Le café, qui était, depuis les années 1860, le principal produit d'exportation du Libéria, provenait surtout des plantations et d'entreprises qui appartenaient à des Américo-Libériens et où travaillaient des *recaptives* ou des Africains autochtones.

A cause de la dépression et de la concurrence, sur le marché mondial, du café brésilien, qui était mieux traité, le prix du café libérien s'effondra à partir en 1898⁶⁷. La production et l'exportation du café furent donc réduites; le volume et la valeur du commerce extérieur dans son ensemble diminuèrent; le gouvernement perdit une grande partie de ses revenus, qui, nous l'avons vu, provenaient principalement des droits de douane, des taxes sur le commerce et le transport maritime. D'ailleurs, le gouvernement n'avait pas les moyens de contraindre les négociants libériens ou étrangers qui refusaient de payer ces taxes, ni les moyens d'arrêter la contrebande.

Pour éviter la faillite et continuer à « exercer ses fonctions les plus ordinaires », il emprunta souvent de fortes sommes à des négociants libériens et à des négociants étrangers résidant au Libéria: en novembre 1896, 10 000 dollars à un taux d'intérêt de 9% à la société allemande A. Woermann et C^{ic} « afin de faire face aux dépenses courantes du gouvernement⁶⁸ »; en février 1898, 15 000 dollars à la société hollandaise Oost Afrikaansche C^{ic} pour

65. Liberian Department of the Treasury, *Report of the secretary of the Treasury to the Senate and House of representatives of the Republic of Liberia, December 1921*, Monrovia, décembre 1921, p. 13-14.

66. M. B. Akpan, à paraître.

67. M. B. Akpan, 1975, p. 136-137.

68. LNA, *Cabinet minutes*, réunion du 19 novembre 1896.

couvrir les frais du parlement⁶⁹; en juin 1900, une somme non précisée à la société allemande Wiechers et Helm « pour payer les dépenses trimestrielles de la liste civile⁷⁰ », et ce ne sont là que quelques exemples. En outre, le gouvernement emprunta à des financiers européens, notamment anglais, à des taux très élevés, 100 000 livres sterling en 1871, 100 000 livres sterling en 1906 et 1 700 000 dollars en 1912. Pour les remboursements, il hypothéqua ses recettes douanières. En 1906, des fonctionnaires anglais puis, en 1912, une commission internationale furent chargés d'administrer ces prêts afin d'en garantir et d'en faciliter le remboursement⁷¹.

Après le paiement de ces dettes, il ne restait pas au Libéria assez d'argent pour mettre en valeur ses ressources humaines et naturelles, ni pour mettre en place les bases de son développement économique. Il manquait aussi pour cela de main-d'œuvre qualifiée. Des sociétés philanthropiques et des missions américaines prirent une part essentielle à la fondation de la plupart des établissements d'enseignement primaire et secondaire et de l'université du Libéria, créée à Monrovia en 1862. Elles subventionnèrent aussi la plus grande partie des activités missionnaires, effectuées surtout par des missionnaires et des enseignants libériens ou américains blancs.

À la fin du XIX^e siècle, le déclin du commerce et de l'agriculture, la diminution de l'aide de l'étranger poussèrent le gouvernement à exploiter encore davantage les autochtones en augmentant les corvées et les impôts. Les emplois et, de façon générale, la part de la richesse nationale dont disposait le gouvernement étaient l'objet de rivalités grandissantes entre les particuliers, les partis politiques et des groupes de pression comme les « pères fondateurs » (Américo-Libériens qui s'étaient établis au Libéria avant l'indépendance) et les « fils du sol » (Américo-Libériens nés au Libéria).

Malgré tout, une certaine évolution eut lieu dans les domaines social et économique. Le gouvernement rouvrit en 1900 le Collège du Libéria (voir fig. 11.9) qu'il avait fermé en 1895, faute d'argent et de progrès, et soutint son activité par des subventions plus ou moins régulières. Une station télégraphique, construite à Monrovia par une société allemande et inaugurée en 1900, mit le Libéria en communication avec le monde extérieur. L'année suivante, le téléphone fit son apparition; un ingénieur américo-libérien, T. J. R. Faulkner, fit poser les premières lignes qui reliaient Monrovia à plusieurs villes libériennes voisines⁷². En 1906 et 1907, une société anglaise, la Liberia Development Company, construisit avec une partie de l'argent emprunté en 1906 plusieurs routes carrossables reliant Monrovia à l'arrière-pays. Enfin, plusieurs sociétés étrangères exploitèrent des plantations d'hévéa, des mines et autres concessions reçues du gouvernement⁷³.

69. LNA, *Cabinet minutes*, réunion du 11 février 1898.

70. LNA, *Cabinet minutes*, réunion du 13 juin 1900.

71. M. B. Akpan, 1973, p. 159.

72. G. W. Gibson, « Annual message », 10 décembre 1901.

73. A. Barclay, « Annual message », 11 décembre 1911; D. B. Howard, « Annual message », 12 décembre 1912; *Cabinet minutes*, réunion du 18 juillet 1912.



11.9. *Professeurs et étudiants du Collège du Libéria, 1900. [Photo : sir H. Johnston, Liberia, 1906.]*

L'Éthiopie

Comme au Libéria, d'importants changements économiques se produisirent en Éthiopie à compter des dernières années du XIX^e siècle.

Menelik souhaitait moderniser son pays millénaire; il s'intéressait vivement à toute sorte d'innovations. Le médecin italien de Castro écrivit que c'était « un souverain véritablement ami du progrès », au point que, ajoutait-il plaisamment, si un aventurier lui avait proposé d'élever jusqu'à la lune un escalier mécanique, l'empereur aurait accepté, « ne fût-ce que pour voir si c'était possible⁷⁴ ». Le règne de Menelik vit de nombreuses innovations, sans précédent dans l'histoire de l'Éthiopie. La première et l'une des plus importantes fut, au milieu des années 1880, la fondation de la nouvelle capitale, Addis Abeba, dont le nom signifie littéralement « fleur nouvelle » et dont la population atteignit 100 000 habitants en 1910⁷⁵. Les premiers ponts modernes, construits à la même époque, rendirent les communications moins difficiles. On réorganisa le système fiscal en 1892; une dîme fut affectée au paiement des soldes de l'armée, ce qui mit apparemment fin au pillage que les soldats avaient coutume de commettre dans les campagnes. Pour la première fois, en 1894, on émit une monnaie nationale « pour le plus grand honneur de l'Éthiopie et pour la prospérité de son commerce ». Un système postal vit également le jour dans les années 1890; des timbres-poste, commandés en France comme les pièces de monnaie, furent mis en vente en 1893 et en 1894; un décret porta établissement de bureaux de poste; des conseillers français mirent sur pied le service des postes et l'Éthiopie entra dans l'Union postale universelle en 1908. On concéda en 1894 la construction d'une ligne de chemin de fer entre Addis Abeba et Djibouti, port de la côte française des Somalis; mais cette construction, entreprise en grande partie grâce à des capitaux français, posa tellement de problèmes techniques, financiers et politiques que la ligne, partie d'Addis Abeba, n'atteignit Dire Dawa qu'en 1902 et Akaki, à 23 km d'Addis Abeba, qu'en 1915. On installa deux lignes télégraphiques vers 1900; l'une, posée par les ingénieurs français qui construisaient la ligne de chemin de fer, suivait la voie ferrée; l'autre, posée par des techniciens italiens, reliait Addis Abeba à l'Érythrée ainsi qu'au sud et à l'ouest du pays. Au début du siècle, des ingénieurs italiens aidèrent à la construction d'une route moderne entre Addis Abeba et Addis Alem; et des ingénieurs français à celle d'une autre entre Harar et Dire Dawa. À la même époque, l'approvisionnement en bois de la capitale fut amélioré par l'introduction dans le pays d'eucalyptus originaires d'Australie, sans doute à l'initiative d'un Français.

Les dernières années du règne virent l'introduction de diverses institutions modernes. La Banque d'Abyssinie fut fondée en 1905, en tant que filiale de la Banque nationale d'Égypte (qui appartenait à des Anglais). L'impératrice Taitu créa en 1907, à Addis Abeba, le premier hôtel moderne, l'hôtel Etege. En 1908, des enseignants coptes venus d'Égypte aidèrent les

74. L. de Castro, 1915, vol. I, p. 162.

75. *Ibid.*, p. 189-246; E. Mérab, 1921-1929, II, p. 13-193; R. Pankhurst, 1962 (a), p. 33-61.

Éthiopiens à organiser l'école Menelik-II; l'empereur avait déjà montré son intérêt pour l'éducation moderne en envoyant plusieurs étudiants en Suisse et en Russie. L'hôpital Menelik-II fut construit, en 1910, en remplacement d'un hôpital de la Croix-Rouge russe qui datait de la campagne d'Érythrée. Une imprimerie d'État vit le jour en 1911⁷⁶. La santé défaillante de Menelik ne lui permettait plus de s'occuper seul des affaires toujours plus complexes de l'État; comme, d'autre part, il était, selon l'historien de son règne, Gabre Sellassie, « désireux d'introduire en Éthiopie les usages de l'Europe », il s'entoura d'un cabinet en 1907, le premier de son pays. À la fin de son règne, l'Éthiopie était donc bien engagée sur la voie de la modernisation⁷⁷.

Les conséquences de la curée et du partage de l'Afrique pour le Libéria et l'Éthiopie

La curée et le partage de l'Afrique eurent des conséquences intéressantes au Libéria et en Éthiopie, mais les effets furent différents dans les deux pays. L'un et l'autre furent les seuls de toute l'Afrique qui, malgré les assauts de l'impérialisme, conservèrent leur souveraineté et leur indépendance. Mais, tandis que l'Éthiopie agrandissait considérablement ses frontières Sud et Est, le Libéria cédaît une grande partie du sien à l'Angleterre et à la France. Pourquoi les deux États ont-ils survécu à l'impérialisme et pourquoi ont-ils survécu de façons si différentes ?

Ils ont survécu à l'impérialisme principalement pour trois raisons qui leur sont communes : les deux peuples étaient décidés à conserver leur indépendance; leurs dirigeants ont montré une grande habileté diplomatique; la rivalité des puissances impérialistes a fait qu'aucune d'elles n'a pu s'emparer du Libéria ou de l'Éthiopie. Une autre raison essentielle, dans le cas de l'Éthiopie, fut sa puissance militaire. Si l'Éthiopie a agrandi son territoire, tandis que le Libéria perdait une partie du sien, c'est parce que la situation politique, économique et militaire n'était pas la même dans les deux pays et aussi, bien sûr, parce que les ingérences des Européens dans leurs affaires intérieures furent moins nombreuses en Éthiopie qu'au Libéria.

Les peuples du Libéria et de l'Éthiopie croyaient fermement que Dieu voulait qu'ils survivent, et cette croyance a beaucoup fait pour les déterminer à s'opposer à toute agression ou empiétement de la part des Européens. Essentiellement du fait d'avoir connu, contre leur volonté, l'esclavage dans le Nouveau Monde, les Libériens étaient persuadés que Dieu commandait à leur destinée. Plusieurs présidents du Libéria furent des ministres du culte. Les Libériens ont toujours cru que les grands événements de leur histoire avaient été l'effet d'une intervention divine. Une croyance analogue inspire la phrase écrite par Menelik en 1893 et si souvent citée : « L'Éthiopie n'a besoin de personne; elle tend les mains vers Dieu. » Elle inspire aussi les passages de sa lettre à la reine Victoria d'avril 1891 et de la proclamation qu'il fit en septembre 1895, à la veille de la bataille d'Adawa, que nous avons cités dans le premier

76. G. Sellassie, 1930-1932, vol. II, p. 527-58.

77. L. de Castro, 1915, vol. I, p. 162.

chapitre du présent volume⁷⁸. Cette conviction est certainement à la base de la détermination qui explique sans doute en partie pourquoi les peuples du Libéria et de l'Éthiopie ont pu résister aux attaques des Européens.

La deuxième grande raison pour laquelle les deux États ont survécu est d'ordre diplomatique. Ils ont été en mesure d'opposer les puissances européennes les unes aux autres et de résister par la voie diplomatique à leurs pressions indirectes. Ainsi, Menelik a opposé entre elles avec succès l'Italie, la France et l'Angleterre. Il se servit d'armes françaises pour se défendre contre les Italiens en 1896 et fit appel aux Anglais en 1902 lorsque les Français voulurent exercer un contrôle abusif sur la ligne de chemin de fer de Djibouti. De Castro affirme que Menelik cherchait simplement à tirer parti de la technique des Européens sans que l'Éthiopie subît pour autant leur domination politique. « Si les Européens, aurait dit l'empereur, sont venus chez nous pour nous apporter la civilisation, nous leur en sommes très reconnaissants, mais ils doivent le faire sans attenter à notre souveraineté. Nous savons tirer profit de tout ce qui, dans leur civilisation, peut nous être utile⁷⁹. » De son côté, le Libéria a sans cesse opposé la France à l'Angleterre et l'Angleterre à l'Allemagne, et n'a pas hésité non plus, quand la situation était grave, à faire intervenir les États-Unis d'Amérique pour intimider les puissances européennes.

Enfin, si les États libérien et éthiopien ont survécu, une raison très importante en est que les puissances impérialistes étaient décidées à empêcher que l'une d'entre elles ne s'emparât de l'un ou de l'autre. Ni l'Allemagne, ni la France, ni l'Angleterre n'auraient accepté que l'un de leurs rivaux prît entièrement possession du Libéria, et cela pour des raisons qui étaient surtout d'ordre économique, chacun de ces trois pays ayant des relations commerciales avec le Libéria. D'autre part, des raisons sentimentales portaient les États-Unis d'Amérique à assurer la survie du Libéria. Ainsi, à partir d'octobre 1862, date à laquelle un traité de commerce et de navigation fut signé, puis ratifié par le Congrès américain, des canonnières des forces armées des États-Unis d'Amérique firent périodiquement leur apparition dans les eaux libériennes pour ramener les autochtones révoltés sous la domination du gouvernement libérien et pour empêcher la France et l'Angleterre de se partager le Libéria sous prétexte que son gouvernement ne pouvait maintenir l'ordre aux frontières⁸⁰. En d'autres occasions, les États-Unis d'Amérique avertirent par voie diplomatique la France et l'Angleterre que l'histoire les condamnerait s'ils tentaient de mettre fin à l'indépendance du Libéria. Ainsi, ils déconseillèrent à la France en 1879 et à l'Allemagne en 1898 d'annexer le Libéria ou d'y établir un protectorat⁸¹. De même, avant tout pour des raisons de stratégie, ni l'Angleterre, ni la France, ni l'Italie n'auraient abandonné l'Éthiopie à leurs rivaux. Fait significatif: lorsque, en 1906, les trois puissances, voyant Menelik malade, crurent que son empire allait bientôt se

78. Voir chapitre 1, page 6.

79. C. Rossetti, 1910, p. 319-325.

80. C. H. Huberich, 1947, vol. I, p. 213.

81. E. W. Chester, 1974, p. 133.

désagréger, elles se partagèrent l'Éthiopie par une convention secrète que Menelik lui-même eut le temps de dévoiler avant sa mort⁸².

Toutefois, dans le cas de l'État éthiopien, une quatrième raison, cruciale, explique qu'il ait survécu et qu'il ait même agrandi son territoire: c'est sa puissance militaire. Si, en 1896, Menelik avait perdu la bataille d'Adowa, l'Éthiopie serait sans aucun doute devenue une colonie italienne; mais, parce que les Éthiopiens avaient une grande supériorité militaire sur les Italiens, ils ont gagné la bataille et l'Éthiopie est restée indépendante. Même après la victoire d'Adowa, Menelik continua à amasser des armes, un fait confirmé par un voyageur anglais, John Boyes, qui remarquait au début du siècle que « presque tous les Abyssiniens avaient des fusils », que « c'étaient les autochtones les mieux armés d'Afrique » et qu'« aucune puissance étrangère ne pourrait facilement les soumettre »⁸³. Environ 600 000 soldats défilèrent à Addis Abeba en 1902 pour commémorer la victoire d'Adowa; il y en avait 700 000 dans tout l'empire, dont 90 000 dans l'armée impériale permanente⁸⁴. Toutes les troupes étaient armées de fusils modernes, de mitrailleuses, de canons, etc. Les dépôts de canons et d'armes à tir rapide se trouvaient, pour la plupart, à Addis Abeba; la puissance de l'empereur en fut considérablement accrue par rapport à celle des gouverneurs de province⁸⁵. C'est grâce à son armée que Menelik recula les frontières de l'Éthiopie à la fin des années 1880 et pendant toutes les années 1890.

L'État libérien a survécu lui aussi, mais amputé d'une partie de son territoire et dépouillé d'une partie de ses richesses, et cela à cause de sa faiblesse militaire et de sa situation interne vraiment désespérée. Sa flotte n'a jamais compris plus de deux canonnières (quelques-unes lui furent données par l'Angleterre). Pour seule armée, il y a eu les milices américo-libériennes jusqu'en 1908, date à laquelle des forces frontalières libériennes ont été constituées. Les milices n'ont jamais compté plus de 2 000 hommes avant 1914; dans l'ensemble, les miliciens étaient mal payés, mal entraînés et mal équipés⁸⁶. Les milices étaient surtout organisées au moment des guerres avec les Africains autochtones; elles étaient alors aidées par d'autres Africains autochtones jouant le rôle de « guerrier auxiliaire ». Les miliciens manquaient de moyens de transport rapides. En 1880, elles se composaient de quatre régiments (un stationné dans chaque comté) placés chacun sous les ordres d'un commandant américo-libérien qui était lui-même subordonné au président du Libéria, commandant en chef des forces armées⁸⁷. La description que le président Barclay fit du cinquième régiment en mai 1906 montre bien dans quel état se trouvaient les milices: « La situation, dit-il, est peu satisfaisante: le commandant du régiment, le colonel Carter, étant aussi ministre du culte, n'est jamais là; le lieutenant-colonel est illettré; le major est sourd; le régiment se

82. C. Rossetti, *op. cit.*, p. 331.

83. J. Boyes, s. d., p. 22.

84. H. G. Marcus, 1975, p. 217-218.

85. *Ibid.*

86. A. Barclay, *Inaugural address*, 4 janvier 1904.

87. USNA, DUSM 10/22, Enclosure, Barclay à Taylor, Monrovia, 27 août 1887.

délabre rapidement, il faudra bientôt le reconstituer⁸⁸. » L'armée frontalière n'était pas plus efficace que les milices. En décembre 1913, elle comprenait trois officiers américains, sept officiers libériens et plus de 600 simples soldats formant plus d'une douzaine de garnisons réparties dans l'arrière-pays. Avant 1914, l'officier qui commandait chaque garnison remplissait dans son district des fonctions à la fois militaires et administratives. C'est pourquoi il dépendait en même temps du Ministère de la guerre et du Ministère de l'intérieur (entre lesquels il n'y avait d'ailleurs aucune coordination). Au point de vue militaire, la faiblesse du Libéria contrastait avec la puissance de l'Éthiopie. Elle explique dans une large mesure pourquoi le Libéria n'a pu, à l'époque de la curée et du partage de l'Afrique, défendre son territoire contre les empiétements des Européens.

La situation intérieure n'était pas moins désespérée. Nous avons vu que le gouvernement était toujours au bord de la faillite et devait des sommes énormes à des créanciers libériens ou étrangers. En janvier 1908, selon le consul général d'Angleterre à Monrovia, il devait rembourser à ses créanciers anglais 60 000 livres sterling par an « pendant plusieurs années » ; en septembre 1905, sa dette à l'égard des négociants allemands au Libéria s'élevait à 120 000 dollars. Cet endettement permit aux puissances impérialistes d'intervenir constamment dans les affaires intérieures du Libéria, alors qu'elles n'agirent jamais de la sorte en Éthiopie, qui ne leur fournit pas de prétexte ou d'excuse pour le faire. De 1870 à 1900 environ, elles envoyèrent en grand nombre des missions diplomatiques au Libéria pour lui proposer de l'aider à payer ses dettes s'il acceptait de se placer sous leur protection ; c'est ce que firent la France en 1879, l'Espagne en 1886 et l'Allemagne en 1887. Elles lui proposèrent aussi d'assainir ses finances, d'organiser sa défense, de mettre sur pied une armée frontalière et de la diriger. Pendant ce temps, leurs ambassadeurs et leurs autres représentants en poste au Libéria traitaient les Libériens avec mépris, critiquaient les lois libériennes sur le commerce, les douanes et la citoyenneté, et obligeaient, par des menaces, le gouvernement à réparer les dommages dont se plaignaient leurs ressortissants. L'Angleterre exerça de telles pressions diplomatiques en septembre 1869, en août 1870, en avril 1871, en février et juin 1882, en novembre 1886 et en janvier 1909⁸⁹. De même, en février et octobre 1881, en août 1897, en janvier et septembre 1898, puis en décembre 1912, sous la menace de ses canonnières, l'Allemagne exigea du gouvernement libérien des indemnités variant entre 3 000 et 60 000 dollars. Elle alléguait le plus souvent des motifs insignifiants ; il lui arriva en particulier d'intervenir à la demande de son consul ou de négociants allemands qui s'étaient plaints d'avoir été « insultés » par des fonctionnaires libériens.

En 1907, 1908 et 1909, on vit une escalade sans précédent des ingérences commises par l'Angleterre, la France et l'Allemagne, dont la plus grave de toutes eut lieu, les 11 et 12 février 1909, au moment de l'« affaire Cadell ».

88. LNA, *Cabinet minutes*, réunion du 3 mai 1906.

89. *Liberian letters*, 15, Dennis à Coppinger, Monrovia, septembre 1870 ; *Repository*, LVIII, juillet 1882, p. 90-91, 123-125 ; *Bulletin*, 10 février 1897, p. 51-54.

Il y a dans cette question des ingérences plusieurs données à considérer, notamment la situation déplorable où se trouvait le Libéria aux points de vue économique, social et politique, la rivalité des puissances européennes qui voulaient chacune avoir de l'influence au Libéria ou une partie de son territoire, et l'endettement du Libéria envers ces puissances ou leurs ressortissants.

L'intervention des Européens au Libéria eut des effets durables sur la politique et la société. D'abord, elle divisa les Libériens en deux factions — l'une favorable aux Anglais et l'autre favorable aux Américains⁹⁰ — qui organisèrent de grandes manifestations, les unes en faveur de Barclay, les autres contre lui, à Monrovia en janvier 1909⁹¹. D'autre part, il fallut, pour exécuter les réformes qu'exigeaient les puissances impérialistes, recourir à des spécialistes européens et leur verser des salaires élevés, ce qui augmenta d'autant les dépenses déjà trop lourdes de l'État libérien. Celui-ci aurait certainement succombé si un Noir américain, Ernest Lyon, ministre résident à Monrovia, qui avait épousé la cause des Libériens, ne les avait pas aidés à obtenir l'appui des États-Unis d'Amérique à partir de 1909.

L'Éthiopie n'eut jamais à subir, de la part des puissances européennes, des ingérences aussi répétées. Au contraire, après la victoire d'Adowa, les autres nations lui accordèrent toutes les marques de respect, la traitant plus ou moins comme leur égale, au moment où les puissances impérialistes assiégeaient le Libéria. Quand on considère la faiblesse militaire du Libéria, surtout son état de désintégration interne, dû en partie à sa propre faiblesse économique, en partie à la part active que les Européens prirent à ses propres affaires, on ne peut s'étonner des pertes qu'il a subies; ce qui est étonnant, c'est bien plutôt qu'il ait survécu.

90. USNA, DUSM 405/238, Lyon to Secretary, Monrovia, 14 août 1908; Londres, USNA, Records of the Department of State relating to the internal affairs of Liberia, RDSL, 1909-1929. Reid to Secretary, Londres, 14 février 1909.

91. PRO, FO 369/596, Wallis à Grey, Monrovia, 11 mars 1909.